

Question écrite - Rapport sur l'aménagement du territoire

Nous venons de voter la 3e adaptation du Plan directeur cantonal. D'autre part, nous aurons encore à traiter d'un sujet important touchant au PDCn: il s'agit de la réponse à deux motions visant à affaiblir les mesures A11 et A12.

Tout ceci sans disposer d'une évaluation documentée sur les effets du PDCn. Pourtant ce même plan prévoit, au chapitre "Travailler autrement", sous-chapitre "Améliorer le suivi" la mesure suivante, figurant dans un cadre gris, donc contraignant:

Le Conseil d'Etat présente périodiquement au Grand Conseil un Rapport sur l'aménagement du territoire lui soumettant les propositions de modifications majeures apportées depuis le rapport précédent, vérifiant la cohérence des décisions prises en lien avec le programme de législature et la planification financière. Le rapport porte également sur le degré d'atteinte des objectifs et sur l'efficacité des mesures proposées par le PDCn. Ce rapport tient lieu du Rapport sur l'aménagement du territoire au sens de l'art. 9 de l'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT).

Le commentaire sur cette mesure précise:

Le rythme prévu est de deux rapports par législature, car il permet sans charge supplémentaire de proposer un suivi régulier.

Jusqu'ici, rien de tel n'a été présenté au Grand conseil.

Dans une question écrite, en 2012, j'avais demandé pour quand il fallait attendre ce rapport.
Réponse: pour bientôt...

Je crois savoir qu'un rapport a été élaboré par le service du développement territorial mais que pour des raisons obscures, probablement extérieures au service, il a été mis au congélateur.

On nous demande donc de nous prononcer sur des modifications du PDCn sans informations sur les effets des mesures originales. Est-ce vraiment "Améliorer le suivi?"

Comme auteur de la petite phrase sur le degré d'atteinte des objectifs (par amendement en commission) et également de plusieurs réponses à des consultations sur l'aménagement du territoire et les versions successives du PDCn, je me sens particulièrement concerné par ce sujet.

Je me permets, dès lors, de poser la question suivante:

-- Quand le Grand conseil disposera-t-il du rapport évoqué ci-dessus, traitant en particulier de l'efficacité des mesures A11 et A12 dans la poursuite des objectifs généraux du PDCn, notamment celui de localiser les nouveaux bâtiments et infrastructures en priorité dans les centres?

Pully le 25 mars 2014

Alexis Bally

